

RENCONTRE AVEC LES MRE

Ameur dresse le bilan

Plusieurs actions réalisées au niveau social et culturel.

YOUSRA AMRANI

Le ministre chargé de la Communauté résidant à l'étranger vient d'organiser vendredi dernier à Rabat une rencontre avec des membres de la Communauté venus de 60 pays d'accueil, à l'occasion de la célébration de la fête du Trône. Cette rencontre se tient parallèlement aux festivités que connaît le Royaume à l'occasion de la fête du Trône et auxquelles 250 MRE sont conviés.

Intervenant à cette occasion, le ministre chargé de la Communauté marocaine résidant à l'étranger, Mohammed Ameur s'est félicité d'abord de la forte participation des membres de la communauté à cette rencon-

tre. Ce qui témoigne d'après lui des liens d'appartenance qu'entretiennent ces citoyens toujours pour leur mère patrie. D'après le ministre, cette manifestation se tient dans un contexte spécial marqué par le vote positif pour la nouvelle Constitution qui vient instaurer de nouveaux droits et consolider les acquis des citoyens marocains. Le ministre a salué dans ce sens l'interactivité de la Communauté marocaine résidant à l'étranger qui a approuvé massivement la nouvelle Constitution. «Le ministère a pu témoigner de l'engagement de nos citoyens résidant à l'étranger qui n'ont pas hésité à dire Oui à un projet révolutionnaire qui placera le Maroc au niveau des pays leaders en matière de protection des droits de l'Homme et de consolidation du processus de la démocratie» annonce le ministre. Le vote massif des MRE constitue une

nouvelle preuve, selon M. Ameur, de l'adhésion des citoyens marocains résidants à l'étranger au processus d'édification d'un Etat de droit engagé depuis quelques décennies et consolidé depuis l'intronisation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI. « Cette expérience a démontré la maturité et l'engagement de cette communauté mais aussi sa volonté de contribuer au développement, économique, social et culturel de son pays», ajoute le ministre.

Evoquant les actions entreprises par le ministère pour rapprocher la mère-patrie de la communauté résidante à l'étranger, M. Ameur a souligné que plusieurs efforts ont été fournis dans ce sens ce qui a abouti à l'élaboration d'une nouvelle politique qui place les MRE au cœur des préoccupations. Cette stratégie repose sur plusieurs axes notamment l'axe

culturel. Plusieurs mesures ont en effet été réalisées sur ce volet, notamment le renforcement des centres culturels existants en Europe par l'ouverture de deux nouveaux centres à Bruxelles et Montréal. Les MRE ont pu participer aussi aux universités d'Etat dans ce cadre.

Le volet social a été également intégré dans le cadre de la stratégie. En effet, les visites régulières des responsables du département aux différents pays d'accueil où réside la communauté ont permis de dégager les difficultés que rencontrent les MRE. Plusieurs marocaines vivaient dans des conditions très difficiles. Ce constat a amené le ministère à créer un fond destiné à rapatrier les Marocains en situation de détresse et qui formulent le souhait de rejoindre la mère patrie. Cette opération qui s'est déroulée dans différents pays notamment la Tunisie, l'Egypte, le Japon et l'Espagne a nécessité un budget de 150 millions de dirhams. Toujours au niveau social, le département chargé de la Communauté marocaine résidant à l'étranger a procédé à la mise en place d'un service d'assistance juridique au sein de tous les consulats du Maroc à l'étranger. Ce nouveau bureau a été créé dans le but d'aider les MRE à régler leurs affaires à caractère administratif. Le coût de cette nouvelle mesure est estimé à 100 millions de dirhams.

Par ailleurs, et afin d'encourager les MRE à retourner à leur mère-patrie, une décision a été adoptée visant l'exonération des MRE n'ayant pas encore dépassé l'âge de 18 ans des

LES CLÉS

Passeport biométrique

Une décision a été adoptée visant l'exonération des MRE n'ayant pas encore dépassé l'âge de 18 ans des frais de timbres relatifs à l'obtention du passeport biométrique.

Fond de rapatriement

Le ministère a créé un fond destiné à rapatrier les Marocains en situation de détresse et qui formulent le souhait de rejoindre la mère patrie.

frais de timbres relatifs à l'obtention du passeport biométrique. Cette mesure qui coûtera 750 millions de dirhams au budget de l'Etat vise à inciter les membres de la communauté marocaine résidante à l'étranger à utiliser le passeport national lors de sa visite au Maroc. «Cette démarche a été prise depuis l'année dernière parce que nous avons réalisé que 47% des personnes qui sont rentrées au Maroc ont utilisé le passeport du pays d'accueil», affirme le ministre.

La problématique du rapatriement des corps des citoyens marocains résidant à l'étranger décédés dans le pays d'accueil a également été résolue. Un fond d'une valeur de 200 millions de centimes a été créé depuis 2 ans pour aider les familles en manque de moyens à rapatrier leurs proches.

Autre facilité est non des moindres accordée aux MRE retraités désirant retourner définitivement à la mère patrie est l'exonération des droits d'entrée d'un véhicule. Notons que cette mesure a déjà profité à 40.000 Marocains. ■



Le ministre a salué l'interactivité de la Communauté marocaine résidant à l'étranger qui a approuvé massivement la nouvelle Constitution.



A l'occasion de la Fête du Trône

Le Directeur Général et l'ensemble du personnel de
l'Office National de la Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires
(ONSSA)